



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MEZIERES SUR SEINE

<p>DATE DE CONVOCATION 18/11/2012</p>	<p>L'an deux QUINZE Le 26 NOVEMBRE à vingt heures trente minutes, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Mézières sur Seine, sous la Présidence de M. Jean-François FASTRE</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE 19/11/2015</p>	<p>Etaients présents : Mrs Jean-François FASTRE ; Philippe LECRIVAIN ; Fabien DE BIASI ; Lhassane ADDICHANE ; Max LE NORMAND ; Jean-Pierre LABEDAN ; Pierre-Yves PINCHAUX ; Guy DEPIENNE ; Franck FONTAINE ; Mmes Véronique PERRET ; Cécile DE BIASI ; Otilia FERNANDES ; Nathalie LE GUAY ; Graciète LEVEQUE ; DOBRIC Sophie ; Nelly GAULT ; Sylvie PLACET</p> <p>Pouvoirs : Monsieur MORIN Bruno à Monsieur LECRIVAIN Philippe Monsieur BOGOMIROVIC Dragan à Monsieur ADDICHANE Lhassane Madame JOIN-GAULT Nicole à Madame GAULT Nelly Monsieur DOBRIC Goran à Madame DOBRIC Sophie Madame PERRET Héroïse à Madame LE GUAY Nathalie Madame LANGLAIS Isabelle à Madame Sylvie PLACET Monsieur MORICEAU Bertrand à Monsieur FONTAINE Franck Monsieur DOUC+ET Yann à Monsieur DEPIENNE Guy</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice</p> <p>Absents: Madame CASSE Mireille ; Monsieur RIGALDO Dominique</p> <p>a été élue secrétaire Madame LE GUAY Nathalie</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 27 PRESENTS 17 VOTANTS 24</p>	

OBJET : DELIBERATION PRONONCANT LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU P.L.U.

Le conseil municipal,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-14 et suivants et l'article R121-16,

Vu la délibération en date du 17 mars 2014 approuvant le PLU,

Vu la délibération n° 2015-23 du conseil municipal du 9 avril 2015 prescrivant une procédure de déclaration de projet pour la réalisation d'un projet de plateforme de tri, transit, traitement et valorisation de matériaux et terres polluées,

Vu le procès-verbal de la réunion du 10 juin 2015 où les personnes publiques ont examiné conjointement les dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du PLU ;

Vu l'arrêté n° UR 15-05 en date du 4 septembre 2015 soumettant à enquête publique le projet de déclaration de projet emportant mise en comptabilité du PLU ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur donnant un avis favorable assorti de recommandations,

Considérant que les résultats de la dite enquête publique ne justifient que quelques ajouts, conformément à la demande du commissaire enquêteur, ne modifiant pas la portée du document mais précisant certains points pour apporter une sécurité juridique renforcée du dossier de déclaration de projet emportant mise en comptabilité du PLU

Considérant que le dossier de déclaration de projet emportant mise en comptabilité du PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément aux articles L.123-14 et suivants du code de l'urbanisme,

Le Conseil Municipal près en avoir délibéré et à la MAJORITE,

- décide d'approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU telle qu'elle est annexée à la présente délibération
- dit que le PLU mis en compatibilité est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la préfecture.
- dit que la présente délibération peut fait l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ABSTENTIONS : 1 (Monsieur B. MORICEAU)

Ont signé au registre les membres présents

Fait à MEZIERES SUR SEINE LE 26 NOVEMBRE 2015

Le Maire

Jean-François FASTRE

